

E 4300 (C) 1971/80/13

*Notice du Département de Justice et Police*<sup>1</sup>

Bd/L

Berne, 31 mars 1937

## CONGRÈS SIONISTE 1937

*Visite de M. Goldmann chez M. le Conseiller fédéral Baumann*

La direction du mouvement sioniste a l'intention de venir de nouveau tenir son congrès en Suisse cette année. Elle avait songé tout d'abord à Lucerne mais cela ne s'arrange pas avec les hôtels qui seront pleins au moment où le congrès devrait avoir lieu. Le choix s'est alors porté sur Bâle<sup>2</sup> malgré quelques inquiétudes provoquées par la proximité de la frontière allemande (le bâtiment de la Foire d'Echantillons se trouve à 200 mètres environ de la frontière). Le gouvernement bâlois est d'accord. On compte sur une participation de 3 à 4000 personnes.

---

1. *La notice n'est pas signée. Le paraphe dactylographié en tête du document, Bd, semble indiquer qu'elle a été rédigée par le Chef de la Police des Etrangers, P. Baechtold.*

2. *Ultérieurement, dans une lettre à N. Goldmann du 19 juin 1937, le Conseiller fédéral Baumann prendra acte du changement de lieu pour le Congrès en ces termes: Wir haben davon Kenntnis genommen, dass die Bedenken, die Ihnen die Abhaltung des Kongresses in der Nähe der Grenze verursachten und die Sie anlässlich Ihres Besuches zum Ausdruck brachten, dazu geführt haben, dass nun Zürich als Kongressort gewählt worden ist. Wir nehmen natürlich an, dass der Kongress und seine Teilnehmer sich jeder öffentlichen Kundgebung (z. B. Umzüge) und jeder politischen Kundgebung ausserhalb des Kongresses enthalten werden.*

Was die Einreisebestimmungen für die Kongressteilnehmer betrifft, so sind sie, wie der Chef der eidgenössischen Fremdenpolizei Herrn Kahany schon erklärt hat, immer noch dieselben wie sie für den Kongress in Luzern im Jahre 1935 galten, mit der einzigen Ausnahme, dass seither die Visumpflicht für die spanischen Staatsangehörigen wieder eingeführt worden ist. Für den Fall, dass Sowjetrussen am Kongress teilnehmen sollten, ersuchen wir Sie, der eidgenössischen Fremdenpolizei sobald als möglich eine Liste dieser Teilnehmer vorzulegen. Auf der Liste wäre für jeden Teilnehmer anzugeben, bei welcher schweizerischen Gesandtschaft oder bei welchem schweizerischen Konsulat er das Einreisevisum einzuholen beabsichtigt.

6 AVRIL 1937

119

M. le Conseiller fédéral Baumann relève qu'il eût été plus agréable tant pour les sionistes que pour les autorités suisses que le congrès eût lieu dans une localité de l'intérieur du pays. Le département n'a cependant pas d'objection en principe à ce que le congrès ait lieu à Bâle. Il admet naturellement qu'au cours du congrès il n'y aura pas d'attaques contre l'Allemagne. M. Goldmann déclare que les sionistes ne s'occupent pas du traitement des Juifs en Allemagne et que cette question ne sera donc en aucun cas traitée au congrès. Tout ce qui pourrait arriver, c'est qu'au cours des discussions l'un ou l'autre orateur relève en passant que le traitement des Juifs en Allemagne n'est pas humain. La direction du congrès a elle-même le plus grand intérêt à éviter tout incident avec l'Allemagne parce qu'un certain nombre de délégués viendront précisément d'Allemagne et qu'ils doivent pouvoir y retourner. M. Goldmann va partir pour la Palestine où vers la fin du mois d'avril le lieu et la date définitive du congrès seront fixés. Dès que ces décisions auront été prises, il écrira à notre département et lui fournira les précisions nécessaires. En ce qui concerne l'entrée des participants qui ont besoin d'un visa et des garanties à fournir, il se mettra en relation avec la police fédérale des étrangers.